



Municipalité de Roxton Pond  
901, rue Saint-Jean  
Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0  
Tél. : 450 372-6875

## AVIS PUBLIC D'EXAMEN DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

En vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1) et de l'article 431 du *Code municipal* (c. C-27.1) :

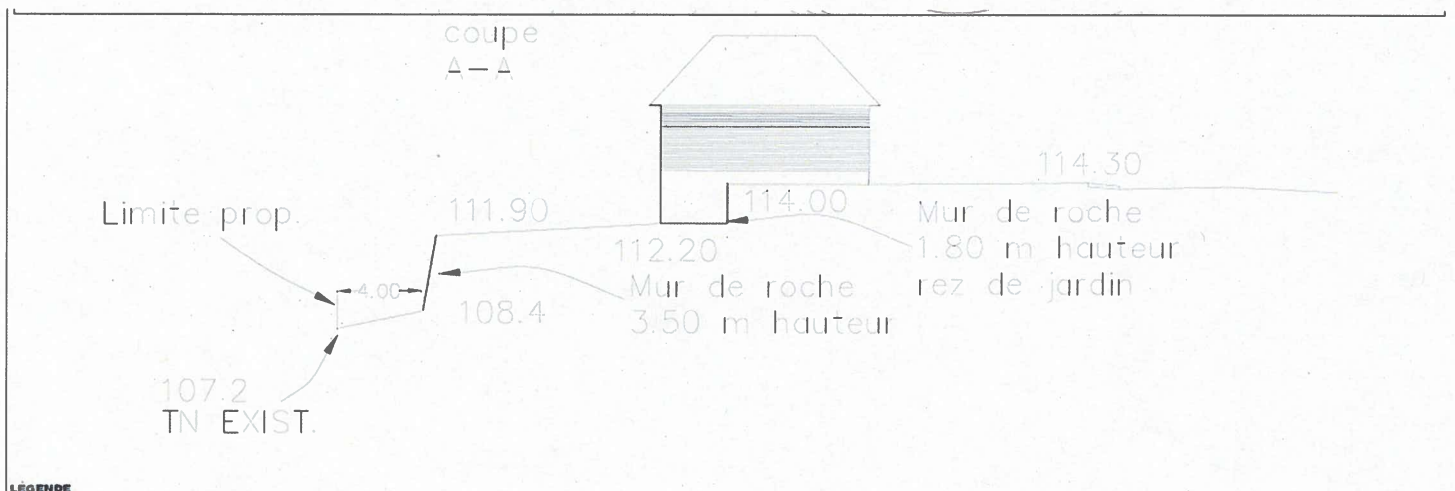
**AVIS PUBLIC** est par les présentes signifié par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Roxton Pond que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024, à 19 h 30, qui se déroulera au 901, rue Saint-Jean à Roxton Pond.

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00013 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-14 POUR OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Cette demande concerne les lots 6 560 252, 6 560 253, 6 560 254 et 6 560 255 du cadastre du Québec, dans la zone R-26 du plan de zonage du Règlement de zonage n° 11-14.

La nature de la demande consiste à autoriser, par voie de résolution, une hauteur d'un mur de soutènement à 3,5 mètres au lieu de respecter une hauteur maximale de 2 mètres telle que prescrite à l'article 39 du Règlement de zonage n° 11-14.

Le projet de construction peut être constaté, ci-dessous, sur l'extrait annoté préparé par Groupe Allaire Gince Infrastructure, le 22 août 2024.



Extrait annoté du projet de construction préparé par Groupe Allaire Gince Infrastructure le 22 août 2024

La présente demande est étudiée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures n° 22-14, car elle déroge à une norme de zonage.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses représentations à la Municipalité de Roxton Pond et se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Pour de plus amples informations, vous pouvez également contacter M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, par téléphone au 450 372-6875, poste 228, ou encore par courriel au [direction@roxtonpond.ca](mailto:direction@roxtonpond.ca).

Donné à Roxton Pond, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

François Giasson